

Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative
CACE/606**

Le 19 février 2013

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur
des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux
travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
et aux établissements universitaires participant aux
travaux de l'UIT-R**

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)

- **Adoption d'une nouvelle Recommandation UIT-R et de treize
Recommandations UIT-R révisées par correspondance et leur approbation
simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6
(Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**
- **Suppression d'une Question UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/596 datée du 11 décembre 2012, un projet de nouvelle Recommandation UIT-R et treize projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.3). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Question UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 11 février 2013.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Question UIT-R supprimée.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 2

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres des Recommandations approuvées

Recommandation UIT-R M.2034

Doc. 5/22(Rév.1)

Alphabet télégraphique pour les communications de données par modulation par déplacement de phase à 31 bauds dans le service d'amateur et le service d'amateur par satellite

Recommandation UIT-R M.1463-2

Doc. 5/18(Rév.2)

Caractéristiques et critères de protection des radars fonctionnant dans le service de radiorepérage dans la bande de fréquences 1 215-1 400 MHz

Recommandation UIT-R M.1176-1

Doc. 5/19(Rév.1)

Caractéristiques techniques des renforceurs d'échos radar

Recommandation UIT-R M.1841-1

Doc. 5/20(Rév.1)

Compatibilité entre les systèmes de radiodiffusion sonore en modulation de fréquence dans la bande de fréquences d'environ 87-108 MHz et le système aéronautique de renforcement au sol (GBAS) dans la bande de fréquences d'environ 108-117,975 MHz

Recommandation UIT-R F.386-9

Doc. 5/25(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes fonctionnant dans la bande des 8 GHz (7 725-8 500 MHz)

Recommandation UIT-R F.635-7

Doc. 5/26(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques fondée sur un plan homogène pour les systèmes hertziens fonctionnant dans la bande des 4 GHz (3 400-4 200 MHz)

Recommandation UIT-R F.1509-2

Doc. 5/27(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à multipoint du service fixe et le service inter-satellites dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R F.1249-3

Doc. 5/28(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles propres à faciliter le partage entre les systèmes point à point du service fixe et le service inter-satellites dans la bande 25,25-27,5 GHz

Recommandation UIT-R F.1247-3

Doc. 5/29(Rév.1)

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes du service fixe propres à faciliter le partage avec les services de recherche spatiale, d'exploitation spatiale et d'exploration de la Terre par satellite fonctionnant dans les bandes 2 025-2 110 MHz et 2 200-2 290 MHz

Recommandation UIT-R F.1099-5

Doc. 5/33(Rév.1)

Dispositions des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes numériques de moyenne et grande capacité fonctionnant dans la partie supérieure de la bande des 4 GHz (4 400-5 000 MHz)

Recommandation UIT-R F.383-9

Doc. 5/35(Rév.1)

Disposition des canaux radioélectriques pour les systèmes hertziens fixes de grande capacité fonctionnant dans la partie inférieure de la bande des 6 GHz (5 925-6 425 MHz)

Recommandation UIT-R F.339-8

Doc. 5/37(Rév.1)

Largeurs de bande, rapports signal/bruit et marges contre les évanouissements dans les systèmes de radiocommunication fixes et mobiles terrestres en ondes décimétriques

Recommandation UIT-R M.1874-1

Doc. 5/38(Rév.1)

**Caractéristiques techniques et opérationnelles des radars océanographiques
fonctionnant dans des sous-bandes de la gamme des fréquences
comprises entre 3 et 50 MHz**

Recommandation UIT-R M.1801-2

Doc. 5/40(Rév.2)

**Normes relatives aux interfaces radioélectriques pour les systèmes d'accès
hertzien à large bande, applications mobiles et nomades comprises,
du service mobile fonctionnant au-dessous de 6 GHz**

Annexe 2

Question UIT-R supprimée

Question UIT-R	Titre
245/5	Applications du service fixe dans les fréquences supérieures à 3 000 GHz